

# Google se dit prêt à numériser les ouvrages français

Google Print débarque en France. Au grand dam des détracteurs de ce projet pharaonique: numériser plus de 15 millions d'ouvrages pour créer la plus grande bibliothèque virtuelle mondiale. La France en particulier critique vivement Google Print, craignant une main mise du groupe américain sur le patrimoine littéraire mondial. On le sait, un contre-projet similaire, a été lancé avec le soutien du président Jacques Chirac. Mais Google veut garder son avance. Le géant attaque sur deux fronts: les bibliothèques nationales (le projet le plus critiqué) et les éditeurs. C'est évidemment cette seconde cible qui est aujourd'hui visée en France. Dans un entretien à Libération, JL Needham, responsable de Google Print pour la France explique: « Les éditeurs français peuvent désormais nous confier leurs livres à numériser, comme le font leurs confrères anglo-saxons depuis octobre 2004. Depuis six mois, nous avons multiplié les contacts avec les grandes et petites maisons d'édition en France, nous avons déjà signé des accords avec certaines, nous sommes en pourparlers avec d'autres. Nous avons fait une présentation de notre offre au Syndicat National de l'Édition. La littérature générale n'est pas la seule concernée, puisque nous discutons aussi avec les maisons plus orientées vers les sciences, le droit... » Et les choses semblent bien avancer: « Nous avons été bien reçus par les éditeurs français. Le seul obstacle c'est le fait que la plupart préfèrent passer un accord soumis à la législation française sur le droit d'auteur. Nous sommes en train de terminer un modèle adapté. Ceux qui ont déjà signé dans une douzaine de pays, dont la France, ont paraphé notre contrat global soumis au copyright anglo-saxon. Par ailleurs, nous avons ajouté d'autres fonctionnalités depuis six mois pour mieux assurer la sécurité des titres dans notre base. Dans chaque chapitre d'un livre, une page au moins n'est pas visualisée ». De quoi encore plus agacer Jean-Noël Jeanneney, le président de la Bibliothèque nationale de France qui tente de lancer un contre-projet mêlant les entreprises privées et les pouvoirs publics de certains pays européens. Et chez Google, on reste très sereins: « Nous supportons bien sûr le projet de bibliothèque européenne et espérons que ce sera un grand succès. Nous travaillons aussi à ajouter de la valeur en ouvrant à toutes les cultures », explique au quotidien JL Needham. Quant à la date d'ouverture du service aux internautes français, Google reste discret: « Nous devons avoir un corpus suffisamment riche pour permettre d'afficher des résultats à la requête des internautes. C'est moins une question de chiffre que de diversité », poursuit-il. On croyait pourtant les ambitions de Google revues à la baisse compte tenu des réactions plutôt négatives à son projet – même aux Etats-Unis où le groupe se heurte également au droit d'auteur. Numériser des ouvrages tombés dans le domaine public ne pose aucun problème. Mais pour les autres... Le 14 août dernier, le géant annonçait la suspension de la numérisation des ouvrages protégés. Mais pour combien de temps? La position de Google sur la gestion des droits est en effet pour le moins ambiguë. Le moteur de recherche développe les outils de stockage, de recherche et de consultation des ouvrages numérisés, mais reporte le risque de faute pour violation des droits d'auteurs sur leurs détenteurs, les bibliothèques! Pour contrer ce risque, Google a donc adopté une nouvelle stratégie, dérivée des pratiques américaines d'opt-out, à savoir d'inviter l'ayant droit opposé au projet à se faire connaître. Au même titre qu'aux Etats-Unis l'internaute non satisfait de recevoir un courriel non sollicité doit se désabonner volontairement a posteriori? « Nous pensons que la plupart des éditeurs et auteurs choisiront de participer au programme afin

de présenter leur oeuvre aux innombrables lecteurs de par le monde mais nous savons que tout le monde n'est pas d'accord et nous voulons faire de notre mieux pour respecter les opinions aussi », a déclaré Adam Smith, chargé du programme chez Google. Plutôt que de chercher à obtenir l'autorisation préalable des ayants droit, Google part donc du principe que ce droit lui est acquis, et que c'est au détenteur de s'y opposer s'il le souhaite? avant novembre ! Une attitude très critiquée, même aux Etats-Unis, en particulier par l'Association des éditeurs. Mais Google estime que ce problème est un détail... « Ce n'est qu'une petite partie de notre programme que nous avons suspendue jusqu'en novembre, celle qui concerne les livres qui ne sont plus en circulation mais qui sont toujours couverts par le droit d'auteur », souligne à Libération, JL Needham. « Nous nous accordons ce délai de trois mois pour laisser aux éditeurs le choix de nous les communiquer ou pas. Nous considérons que c'est l'aspect le moins important. Il n'y a pas beaucoup de monde qui passe du temps à consulter des ouvrages qui ne sont plus disponibles, même si cette possibilité peut avoir quelque chose de révolutionnaire. Des chiffres indiquent que seulement 15% des livres publiés depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle sont encore accessibles. Dans les 85% restants, 30% peut-être seraient couverts par le droit d'auteur. La proportion reste importante, mais la plupart des internautes veulent avoir accès à ceux qui sont en librairie ». Rien ne semble donc arrêter Google dans ses ambitions. **Le projet européen avance... mais plus doucement**

Porté par la France avec le soutien de Jacques Chirac et de Jean-Noël Jeanneney, le président de la Bibliothèque nationale de France, le contre-projet européen se met doucement en branle. La quarantaine de membre du comité de pilotage se sont retrouvés la semaine dernière autour du ministère de la Culture. Cinq groupes vont être prochainement créés, afin de faire un état des lieux. Dans les semaines à venir, la France fera des propositions à ses partenaires européens, tandis qu'un troisième comité de pilotage se tiendra en octobre.